



## **Informations à la population – Août 2023**

Chères citoyennes, chers citoyens,

Les vacances estivales sont arrivées à terme et la vie active reprend progressivement ses droits. Le Conseil communal et moi-même espérons que vous avez pu profiter pleinement de ces vacances bien méritées auprès des vôtres.

Après cette courte pause, les activités communales ont repris et c'est donc avec plaisir que je vous invite à prendre connaissance des dernières communications du conseil communal, ainsi que de l'avis officiel pour notre prochaine assemblée communale des comptes 2022.

Une belle semaine à tous!

Xavier Schaffter  
Le Maire

### **Commission consultative, Plan d'Aménagement Local**

A la suite de l'annonce parue dans le dernier tout-ménage et à la grande satisfaction du conseil communal, plusieurs personnes se sont portées volontaires pour faire partie de la commission consultative du PAL.

Cette commission nommée représente de manière équilibrée la diversité de la population locale, notamment en terme d'âge, de situation familiale et de tous les secteurs économiques.

Nous tenons à exprimer notre gratitude envers toutes ces personnes pour leur engagement.

Les travaux démarreront comme prévu, en septembre cette année.

### **Mise au concours, administration communale**

Comme vous avez pu le lire dans la presse locale, le conseil communal met au concours un poste de secrétaire communal-e à 50% ainsi qu'un poste de caissier-ère communal-e à 50%.

En effet, Monsieur Michel Beuret étant actuellement engagé ad interim et arrivant à la retraite en début d'année prochaine, et Madame Nicole Odiet occupant un poste d'employée administrative et souhaitant se rapprocher de son lieu de domicile, le conseil communal désire désormais trouver une solution à long terme pour l'administration communale.

Le descriptif des postes peut être consulté sur le site internet de la commune, le Maire Xavier Schaffter se tient à disposition pour tout complément d'information au 079 410 82 27.

## Consommation d'eau potable sur hydrantes

Le conseil communal a observé que des prélèvements d'eau potable, sans autorisation, avaient lieu sur certaines bornes hydrantes. Ces derniers temps, ces prélèvements se sont intensifiés et deviennent parfois réguliers et/ou volumineux.

Évidemment, cette eau consommée sans autorisation et donc sans facturation, est payée au final par l'ensemble des contribuables et ceci n'est pas acceptable et est illégal.

Pour endiguer ce problème, toutes les hydrantes ont été plombées afin d'éviter ces services gratuits. Malheureusement, il a été constaté depuis, que des abus persistent par endroits.

Aussi, le conseil communal informe que, **dès à présent, toute violation du Règlement des eaux sera automatiquement sanctionnée.**

### Extraits du Règlement des eaux

Article 38

**« Tout prélèvement d'eau des hydrants est interdit, le cas d'incendie ainsi que le cas indiqué à l'art. 12, alinéa 2 exceptés ».**

Article 12, al.2

**« Si des hydrants doivent être utilisés, l'accord du conseil communal est indispensable... ».**

Article 19

**« Quiconque prélève de l'eau sans autorisation est redevable envers la commune de la totalité de la taxe d'eau. De plus, les pénalités prévues à l'art. 60, al. 1 et 2 du présent règlement ... demeurent réservées ».**

Article 60, al.1

**« Les infractions au règlement concernant l'alimentation en eau ainsi qu'aux décisions prises en vertu de celui-ci sont passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à Fr. 5'000.- ».**

## Recherche nouveaux conseillers/ères communaux

Deux postes feront l'objet d'une élection en cette fin d'année 2023 avec entrée en fonction au 01.01.2024.

Le conseil communal encourage donc vivement toute personne intéressée et motivée à se porter candidat-e.

N'hésitez pas à prendre contact avec les membres du conseil communal pour toute question relative à cette fonction, certes exigeante, mais intéressante et essentielle au bon fonctionnement de notre commune ainsi qu'au bien commun.

En effet, après avoir œuvré à de nombreuses tâches, Monsieur Albert Gonin, vice-maire, ainsi que Monsieur Markus Bader, conseiller, ont fait part de leur souhait de profiter de leur retraite et de laisser les travaux communaux à d'autres personnes motivées et entreprenantes, donnant ainsi leur démission pour la fin de l'année 2023.

# AVIS OFFICIEL

## **Assemblée communale ordinaire**

**Mercredi 27 septembre 2023, à 20h00, à la halle polyvalente du complexe scolaire**

### Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 30 mai 2023
2. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2022
3. Prendre connaissance et voter la modification de l'article 82 du règlement relatif au statut du personnel
4. Prendre connaissance et voter la modification des articles 16 et 38 du règlement d'organisation
5. Information sur la demande de suppression de la taxe des déchets agricoles votée lors de l'Assemblée communale du 20.02.2023
6. Divers et imprévus

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet [www.montfaucon.ch](http://www.montfaucon.ch). Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard 4 jours avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les modifications des règlements mentionnées sous chiffre 3 et 4 sont déposées publiquement vingt jours avant et vingt jours après l'assemblée communale au secrétariat communal où elles peuvent être consultées. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au secrétariat communal.

Le Conseil communal  
Montfaucon, 28 août 2023

*Les comptes 2022 sont présentés de manière succincte en dernière page, ils peuvent être consultés sur le site Internet : [www.montfaucon.ch](http://www.montfaucon.ch). Le Conseil communal complétera prochainement ceux-ci par un rapport des comptes. Les modifications de règlements proposées aux points 3 et 4 de l'ordre du jour, peuvent être également consultées sur le site Internet : [www.montfaucon.ch](http://www.montfaucon.ch)*

## Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2022		Budget		2022		Comptes 2021	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0	ADMINISTRATION GENERALE	334,572.21	28,350.35	234,330.00	18,250.00	238,229.76	17,372.35	220,857.41	
			306,221.86		216,080.00				
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS - DEFENSE	48,126.35	49,454.45	36,070.00	48,220.00	37,747.05	51,797.75		
		1,328.10		12,150.00		14,050.70			
2	FORMATION	852,360.53	152,407.50	886,600.00	180,400.00	868,296.01	182,639.30	685,656.71	
			699,953.03		706,200.00				
3	CULTURE - SPORTS - LOISIRS - EGLISES	80,960.90		73,500.00	150.00	53,846.85		53,846.85	
			80,960.90		73,350.00				
4	SANTE	2,432.00		3,400.00		3,510.34			
			2,432.00		3,400.00				
5	PREVOYANCE SOCIALE	441,583.10	26,608.40	425,450.00	3,700.00	464,372.70	3,572.00	460,800.70	
			414,974.70		421,750.00				
6	TRAFIC - TRANSPORTS - TELECOMMUNICATIONS	240,343.51	55,892.20	260,600.00	56,600.00	268,625.00	103,910.85	164,714.15	
			184,451.31		204,000.00				
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - AMENAGEMENT DU 1	497,152.03	374,204.64	449,300.00	431,150.00	547,289.79	438,798.33	108,491.46	
			122,947.39		18,150.00				
8	ECONOMIE PUBLIQUE	485,925.71	509,537.00	158,730.00	152,400.00	384,892.30	377,635.60	7,256.70	
		23,611.29			6,330.00				
9	FINANCES - IMPÔTS	136,755.67	1,665,451.67	162,350.00	1,585,450.00	143,882.04	1,834,965.66		
		1,528,696.00		1,423,100.00		1,691,083.62			
		3,120,212.01	2,861,906.21	2,690,330.00	2,476,320.00	3,010,691.84	3,010,691.84		
	Excédent de charge		258,305.80						
	Excédent de charge				214,010.00				